



Inscriptions à l'école de GENILLE pour la rentrée 2025

Sont concernés les enfants nés en 2023 entrant en TPS*, les enfants nés en 2022 entrant en PS, et les nouveaux arrivants.

Les inscriptions des enfants qui fréquenteront l'école à la rentrée prochaine se font de manière dématérialisée **du 22 mars au 26 avril 2025.**

Les familles doivent contacter la mairie ou consulter le site de leur commune de résidence.

Céré-la-Ronde : viescolaire@cere-la-ronde.fr 02 47 94 23 61

Genillé : mairie@genille.fr 02 47 59 50 21

Le Liège : mairie@le-liege.com 02 47 59 74 38

***N.B. : La scolarisation des TPS, non obligatoire, sera conditionnée au nombre de PS inscrits dont l'accueil est lui obligatoire.**

Les familles n'ayant pas les outils ou accès à internet peuvent se rendre directement à la mairie de leur commune de résidence.

Vous devrez vous munir de :

- votre **livret de famille**,
- du **carnet de santé (vaccinations à jour)** de votre enfant,
- et éventuellement du **certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée** par votre enfant.
- **En cas de séparation**, il sera demandé **l'ordonnance de justice** concernant **l'autorité parentale**.

Votre enfant va entrer en Toute Petite Section* ou en Petite Section :

Afin que ce passage se fasse dans de bonnes conditions, nous vous proposons

- une réunion d'information et la visite des locaux : **vendredi 13 juin 2025 à 18h00.**
- une matinée ateliers/découverte de l'école pour vos enfants le : **samedi 21 juin 2025, soit de 9h00 à 10h30, soit de 10h30 à 12h00.**

La demi-matinée découverte de l'école du 21 juin, sera suivie d'une information réalisée par l'association de cantine.

Pour les nouveaux arrivants :

Une visite découverte de l'école sera organisée fin juin / début juillet.

***N.B. : La scolarisation des TPS, non obligatoire, sera conditionnée au nombre de PS inscrits dont l'accueil est lui obligatoire.**